



AVEC LE SOUTIEN DE
RICHARD WILLAME,
DEPUTE PROVINCIAL



MORLANWELZ

Marché artisanal de Noël

de 10h à 22h
entrée gratuite

VENDREDI 3 DÉCEMBRE
OUVERTURE À 18H
INAUGURATION À 19H

SAMEDI 4 DÉCEMBRE
SPECTACLE À 20H
offert par la Centre culturel Le Sablon

DIMANCHE 5 DÉCEMBRE
CONCERT APÉRITIF À 11H



PLACE ALBERT 1^{er}

3.4.5. DÉCEMBRE 2010

Action sociale

Aide et soins à domicile : Coordi 15

Le Centre public d'Action sociale de Morlanwelz, en collaboration avec les autres C.P.A.S. de la Communauté urbaine du Centre, a permis de mettre en place un nouveau Centre de coordination de soins et d'aide à domicile dénommé «COORDI 15».

Il couvre les communes d'Anderlues, de Binche, de Braine-le-Comte, de Chapelle-lez-Herlaimont, d'Ecaussinnes, d'Enghien, d'Erquennes, d'Estinnes, de La Louvière, de Le Roeulx, de Manage, de Merbes-le-Château, de Morlanwelz, de Seneffe et de Soignies.

Il s'adresse à toute personne désireuse de son maintien voire de son retour à domicile. Il a pour objectif la continuité et la qualité du maintien au sein du lieu de vie en proposant divers services comme : le service social, les aides familiales, les soins infirmiers, les repas chauds, la télé bio vigilance, le transport de personnes, le repassage, la kinésithérapie, la garde à domicile, la pédicure, la pharmacie, le prêt de matériel...

La COORDI 15 assure un service 24h/24 et 7 jours/7. Durant les heures de bureau (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30), les coordinateurs prennent en charge les appels et essaient d'apporter une réponse rapide : par une visite à domicile, en prenant contact avec un prestataire de service, en communiquant les informations nécessaires... En dehors de ces heures, un central téléphonique prend les appels, tente de répondre aux demandes et, si nécessaire, contacte les coordinateurs.

La COORDI 15 est un service gratuit. Aucune rémunération ne vous sera réclamée par la COORDI 15. Seules les prestations fournies par notre réseau sont payantes au tarif renseigné. COORDI 15 collabore avec votre médecin généraliste. Son intervention n'est pas limitée dans le temps et vous pouvez y mettre fin à tout moment. Vous et/ou votre représentant êtes associés à toutes les décisions. Le centre de coordination COORDI 15 est ouvert à tous, sans condition préalable, sans condition d'affiliation et dans le respect des opinions philosophiques, religieuses ou politiques.

Vous pouvez joindre un responsable de la coordination du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Pour la commune de Morlanwelz, il s'agit de Madame Angélique Leterme.

Giorgio Facco
Président du C.P.A.S.

Infos :
Tél. : 064/84.87.00
Fax : 064/22.69.91
coordi15.angelique@gmail.com



065/40.61.80
0800/DEF4U
www.mil.be

1200 PLACES VACANTES EN 2011
INFOS À LA MAISON DE L'EMPLOI

Avec ou sans diplôme, la Défense recrute !



La Défense d'aujourd'hui est bien différente de celle d'hier, les missions actuelles répondent aux besoins internationaux tels que le maintien de la paix à travers le monde, le soutien humanitaire ou l'aide internationale.

Toutes les fonctions peuvent être nécessaires à l'étranger : des unités médicales, des unités de génie, des unités d'infanterie, des unités de transmission, sans oublier les démineurs... Ces missions doivent se dérouler en collaboration internationale et le militaire belge ne démerite pas aux côtés de ses partenaires.

Le choix d'une telle carrière est naturellement réfléchi et mûri. Les consultants du Centre d'information sont là pour vous aider dans ces choix et vous informer sur les recrutements en cours, les procédures de sélection ainsi que sur la vie militaire. N'hésitez pas à les rencontrer, ils se tiendront à votre disposition.

JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION N°51

Sommaire	
Action sociale.....	2
Administration.....	2, 3 & 24
Mobilité.....	4 & 5
Tourisme.....	6 & 7
Politique locale.....	8
Sports.....	9
Troisième Âge.....	10
Jeunesse.....	11 à 13
Vie associative.....	14 à 16
Culture.....	17 à 21
Infos.....	22
Agenda.....	23

EDITEUR RESPONSABLE :
Jacques Fauconnier,
Bourgmestre
Hôtel communal,
Rue Raoul Warocqué, 2
Tél.: 064/43.17.17

RÉALISÉ SOUS LA CONDUITE DE :
François Devillers, Echevin de la communication
francois.devillers@morlanwelz.be

PRÉPRESSE :
Nathalie Pietquin
Tél : 064/43.17.39
Fax : 064/43.17.21
infographie@morlanwelz.be

Comité de relecture :
Bernard Bodeux,
Colette Carion,
Jean Deval,
Céline Lansman,
Claudine Lefèvre,
Christian Mabilbe,
Jean-Pierre Soumois,
Annette Tilmant,
Claudette Vandenbrande.

Seuls les textes qui nous parviennent dans les délais ont la possibilité d'être corrigés par le comité.

LES ARTICLES SIGNÉS N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.

Prochaine parution du Morlanwelz.be/info :
Si vous souhaitez que vos articles paraissent et que vos activités soient reprises dans l'agenda communal, vous êtes invités à remettre les informations nécessaires au service Prépresse avant le 15 janvier 2011. Le journal n°52 sera distribué fin février 2011 par les prestataires de l'A.L.E. avec le soutien financier de l'A.L.E. En cas de problème de distribution, veuillez appeler le 064/43.17.15.

Prochain thème de la rubrique "la parole aux Partis et aux citoyens" :
"L'isolation des bâtiments publics".
Les articles doivent nous parvenir dans les conditions décrites ci-dessus, signés, et avec un maximum de 2.000 caractères, espaces compris.

Pour participer activement à cette campagne de prévention, vous pouvez apposer cette affiche à votre fenêtre.

Administration communale



DEJECTIONS CANINES

Si vous ne les ramassez pas,



C'EST LUI QUI LE FERA !



TOUTE INFRACTION AUX PRÉSENTS ARTICLES EST SUSCEPTIBLE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE DE 125 € MAXIMUM PORTÉE AU DOUBLE SI RÉCIDIVE OU 125 € POUR LES MINEURS DE PLUS DE 16 ANS.
(règlement général de police adopté en séance du conseil communal du 3 mai 2010 - Chapitre IV : Protection de l'environnement, propreté et salubrité publique. Section 4 : Du nettoyage de la voie publique - Article 112 et 113)

Agent traitant : S. Olivier - sophie.olivier@morlanwelz.be - Tél.: 064/43.17.34 - Bureau situé Place de Carnières n°48
Agent constatateur : C. Moreau - chantal.moreau@morlanwelz.be - Tél.: 064/43.17.06

ATTENTION CYCLISTES !

Dès le printemps 2011, ouverture de SUL dans la commune

LE SUL

Cyclistes à contresens dans les sens uniques

Conseils aux usagers



GRACQ asbl - Les Cyclistes Quotidiens
15 rue de Londres - B-1050 Bruxelles
Tel : 02 504 11 11 - info@gracq.org - www.gracq.org

Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl
Chaussée de Haecht 1405 - B-1130 Bruxelles
Tel : 02 544 11 11 - Fax : 02 216 43 42
E-mail : info@ibr.be - Internet : www.ibr.be

C'est quoi un SUL ?

Le S.U.L. (sens unique limité) est un sens unique dans lequel les cyclistes (et parfois, les cyclomoteurs classe A) peuvent rouler à contresens, en empruntant le sens interdit. On peut donc aussi parler de contresens cyclable.

À quoi reconnaît-on un SUL ?

Pour être ouvert aux cyclistes à contresens, un sens unique doit obligatoirement être muni de la signalisation prévue par le code de la route, c'est-à-dire :

- à l'entrée du SUL,
- à l'entrée du sens interdit.

Si les panneaux additionnels ne sont pas placés, les cyclistes ne sont pas autorisés à emprunter le sens interdit ! Des marquages au sol peuvent compléter les panneaux de signalisation, mais ils ne sont pas nécessairement présents.

Pourquoi autoriser les cyclistes à contresens ?

Les SUL existent déjà depuis près de 20 ans dans de nombreuses villes belges et étrangères. L'expérience montre que la circulation des différents usagers s'y déroule sans encombre et que les accidents impliquant des cyclistes y sont plutôt moins fréquents.

Les contresens cyclables permettent aux cyclistes d'éviter :

- des détours (encore plus gênants à vélo qu'en voiture, puisqu'ils imposent un effort physique supplémentaire) ;
- dans certains cas, des rues ou des routes dangereuses (trafic plus dense, plus rapide).

En outre, le cycliste à contresens bénéficie des avantages de sécurité suivants :

- il peut établir un contact visuel avec l'automobiliste et contrôler donc mieux la situation que lorsqu'il roule dans le même sens que celui-ci ;
- le conducteur de la voiture est assis à gauche, c'est-à-dire du côté où s'effectue le croisement. Plus proche du cycliste que lors

d'un dépassement, il évaluera plus facilement l'espace nécessaire dans une rue étroite ;

- en cas d'accident dû à l'ouverture intempestive d'une portière, les conséquences pour le cycliste seront souvent moins graves que lorsqu'il roule dans le sens du trafic (le cycliste ne court aucun risque de se blesser au tranchant de la portière, et celle-ci aura tendance à se refermer sous le choc qui sera donc moins rude).

Enfin, même dans les cas où l'automobiliste ne peut pas voir arriver le cycliste à contresens, le cycliste pourra le plus souvent entendre arriver le véhicule à moteur avant de le voir, et pourra donc anticiper une manœuvre d'évitement.

Que fait le gestionnaire de la voirie ?

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le gestionnaire de voirie doit en principe ouvrir les sens uniques à la circulation des cyclistes à contresens, à condition que :

- la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 50 km/h ;
- la largeur libre (hors stationnement) de la chaussée soit d'au moins 3 m ;
- il n'y ait pas de raison de sécurité, motivée par le gestionnaire de la voirie, qui s'y oppose (circonstances locales particulières).

A vélo



- 1 Ralentissez toujours en abordant un carrefour, même si vous bénéficiez de la priorité de droite.
- 2 Lorsque vous entrez dans un contresens cyclable ou lorsque vous en sortez, vous risquez de vous retrouver nez à nez avec un automobiliste qui ne serre pas suffisamment sa droite. Efforcez-vous d'anticiper, apprêtez-vous à vous rabattre à droite et ralentissez au besoin, surtout si vous entendez un bruit de moteur.
- 3 Pour éviter les ouvertures de portière, veillez à conserver une distance latérale d'un mètre par rapport au stationnement sur votre droite. Vous serez également mieux vu par les conducteurs quittant leur emplacement de stationnement.
- 4 Tendez l'oreille pour détecter les véhicules qui vont quitter leur stationnement ou sortir d'un garage sur votre droite. Une portière qui claque, un moteur qu'on met en route ou des roues qui pivotent sont autant d'indices. Déportez-vous un peu sur la gauche pour être mieux vu par l'automobiliste. Apprêtez-vous à vous rabattre ensuite à droite. Arrêtez-vous si nécessaire.
- 5 Si vous apercevez un automobiliste venant en sens inverse dans une rue étroite, serrez votre droite et réduisez votre vitesse. Si nécessaire, arrêtez-vous un instant.

Code de la route

- Dans un sens unique, en agglomération, vous pouvez rouler à deux de front. À contresens, vous pouvez aussi rouler à deux de front, mais vous devez vous remettre en file indienne à l'approche d'un véhicule en sens inverse. Vous ne pouvez en effet pas gêner le croisement.
- Dans certains SUL, une piste cyclable à contresens est marquée sur le sol. Les cyclistes qui circulent dans le même sens que les voitures ne peuvent évidemment pas l'emprunter car ils rouleraient alors à gauche !



En voiture

- 1 Prenez garde aux sens uniques sur votre droite. Un cycliste peut en sortir avec priorité de droite ! Ralentissez toujours !
- 2 Serrez toujours votre droite à l'entrée et à la sortie d'un SUL. Si vous tournez à gauche, prenez votre virage le plus largement possible. Si vous tournez à droite, prenez votre virage le plus court possible.
- 3 Si vous êtes stationné sur la gauche de la chaussée, vous ne verrez le cycliste arrivant à contresens qu'en dernière minute (surtout si vous vous trouvez derrière un véhicule qui vous masque la vue). Sortez donc le plus doucement possible de votre emplacement, afin que le cycliste puisse vous voir à temps. Faites-vous aider par le passager éventuellement assis à votre droite.
- 4 Regardez toujours à gauche et à droite lorsque vous sortez d'un garage.
- 5 Si vous apercevez un cycliste venant à contresens dans une rue étroite, serrez votre droite et réduisez votre vitesse. Arrêtez-vous un instant si nécessaire.



Code de la route

- 6 - Quand vous dépassez un cycliste, dans un SUL comme ailleurs, vous devez toujours laisser au moins un mètre entre le cycliste et votre véhicule. - Vous ne pouvez pas stationner votre véhicule si cela réduit la largeur du passage à moins 3 mètres. Dans les SUL étroits, ceci concerne tout particulièrement les poids lourds.

A pied

Regardez toujours à gauche et à droite avant de traverser, même si l'orientation des véhicules en stationnement vous conduit à penser que le trafic n'a lieu que dans une direction. Un cycliste peut surgir du côté où vous ne l'attendez pas.

Les Morlanwelziens ont ouvert grand leurs portes malgré la pluie !

L'opération «Wallonie, week-end bienvenue à Morlanwelz» de ces 13 et 14 novembre fut encore un succès.

En voici quelques souvenirs...



Sébastien Hutse
Céramiques, peintures, fontes de bronze...



Les danseuses
de l'Académie communale



Jean Cottin
Artiste - sculpteur



Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et du Tourisme
et François Devillers, Echevin du Tourisme



Pol Karpinski - locomotives
Fabrication mécanique de haute précision



L'Eglise Saint-Martin était envahie par les artistes
de tous horizons en démonstration



La station d'épuration I.D.E.A.
Rue des Haignies



La ferme de B. Vermeulen à la rue des Boulois
Culture du chicon et chaudière à céréales



Le Groupement régional
œnologique du Centre



La Croix-Rouge de Mariemont
Chaussée de Mariemont, 2



René Lefèvre,
Modélisme naval



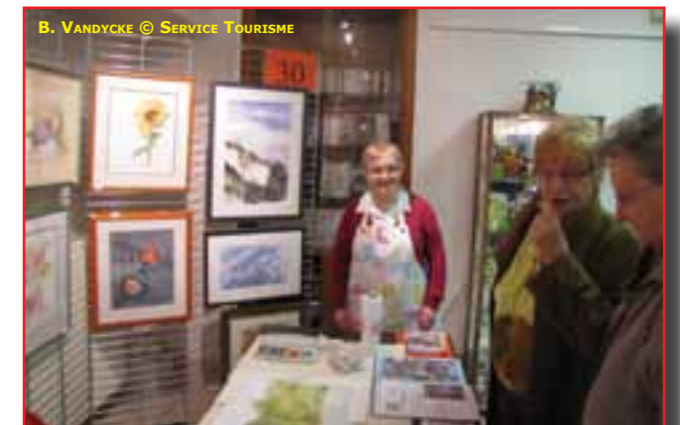
La chorale l'Emilienne
en concert à l'Eglise Saint-Martin



Atelier théâtre de l'Académie communale
Mise en scène de deux pièces d'Eugène Labiche



La collection «Standard de Liège»
de B. Vandermoeten



Parcours «passe-temps en liberté»
à la Maison de la Laïcité

Les incivilités de 5 % de citoyens empoisonnent le quotidien du reste de la population par le non respect de la vie en commun : enfin une réponse ?

Depuis de nombreuses années, beaucoup de concitoyens se plaignent d'incivilités diverses.

En effet, nous connaissons tous des habitants de notre commune qui :

- jettent des papiers ou des canettes sur la voie publique,
- laissent les excréments de leur chien sur les trottoirs,
- nuisent à la tranquillité publique par du tapage diurne ou nocturne,
- laissent leurs haies et arbres déborder chez le voisin,
- dégradent les biens publics...

Pour réprimer tous ces abus et bien d'autres, le législateur de la Région wallonne a doté les institutions communales d'une nouvelle arme par une loi du 12 mai 1999 publiée au Moniteur du 10 juin 1999 : les sanctions administratives communales.

Ces sanctions sont de quatre types :

- La suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par l'autorité communale.
- Le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par l'autorité communale.
- La fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.
- L'amende administrative d'un maximum de 250 euros et 125 euros pour les mineurs de plus de 16 ans.

En séance du conseil communal du 31 mai 2010, vos mandataires communaux ont voté des sanctions environnementales. Ces sanctions sont nombreuses. Je vous invite à consulter le règlement de police sur le site internet www.morlanwelz.be ou à l'administration communale.

Un agent constatateur est habilité à sanctionner toutes ces infractions.

A noter qu'un recours peut être introduit par tout citoyen s'il pense pouvoir contester la sanction.

Vous et moi espérons que ces nouvelles dispositions empêcheront que des incivilités restent impunies car classées sans suite par le pouvoir judiciaire.

L'autorité communale et son agent constatateur sont dorénavant à même d'arrêter toutes ces infractions.

Nous avons l'espoir d'une vie en commun plus agréable.

Jean-Marie HOFF,
Conseiller Communal cdH,
Conseiller du Conseil de police,
Président de la Commission
des sports, de la jeunesse, du 3^e et 4^e Âges.

Hélàs !

Nul n'aurait pu croire il y a 20 ans que la commune, via le règlement général de police, serait poussée à infliger des amendes administratives.

Pour vivre mieux ensemble, des balises sont nécessaires, et malheureusement, tant que le citoyen fautif ne doit pas aller dans son portefeuille, il ne comprend pas qu'il doit respecter certaines règles élémentaires, environnementales notamment.

Je prends le cas des **feux de jardins** qui consomment la santé : les fumées toxiques ne sont pas filtrées, sont irritantes pour les voies respiratoires, favorisent les infections... certaines peuvent provoquer le cancer du poumon.

Vous comprendrez dès lors qu'une amende administrative, même de 125 euros, n'est pas suffisante pour punir les personnes fautives, qui jouent non seulement avec leur santé (C'est leur problème !), mais aussi avec celle de leurs enfants, petits-enfants, et avec celle de leur voisinage.

Les **dépôts sauvages** coûtent cher à la commune : 17 ouvriers s'occupent de la propreté et de l'environnement dans l'entité. Imaginez le coût pour assumer ces charges, mais aussi celui du traitement de ces déchets. Je ne regrette pas qu'une équipe aussi importante soit chargée de cette mission, mais, si certains respectaient mieux les règles élémentaires de vie en société, ces hommes pourraient travailler à l'embellissement de nos quartiers, plutôt qu'à l'effacement des traces du comportement de certains, que j'appellerai «des inciviques» (3% de la population).

Vous comprendrez dès lors qu'une amende administrative de 125 euros est peu élevée par rapport au coût occasionné par ces personnes indélicates. Car de plus, des moyens sont mis à la disposition de la population pour éliminer ces déchets, notamment les parcs à conteneurs, les collectes sélectives, les bulles à verre...

La fin d'année approche, avec les fêtes patronales, les réveillons de Noël et de Nouvel An...

Je rappelle qu'il est strictement interdit de tirer des **feux d'artifice**. Pour ces faits aussi, des amendes sont prévues. Quelle responsabilité endossée pour ces quelques moments de plaisir illicite : risque d'incendie, de blessures graves en cas de mauvaise manipulation, notamment !

Je reste à votre disposition pour toute autre information et je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jacques Fauconnier,
Bourgmestre, PS

Les Crêtes de l'Olive 2010

Le 25^e Jogging «Les Crêtes de l'Olive» s'est déroulé le dimanche 24 octobre, à l'initiative de l'Echevin des sports, Christian Moureau, en collaboration avec le SIM et le Jogging club d'Estinnes. Près de 300 joggeurs s'étaient donné rendez-vous sur la ligne de départ pour parcourir les 9,2 kilomètres à travers Morlanwelz et dans le bois de Mariemont.

Nous vous présentons le classement des 10 premiers. Retrouvez les suivants sur le site www.morlanwelz.be.

Pla.	Dos	MIN	SEC	Nom
1	46	30	34	VANDERSTRAETEN Patrick
2	423	31	58	BONFITTO Marc
3	413	32	41	CATOUL Emmanuel
4	301	32	57	HEYE Glen
5	342	32	58	ABETSETS Jean-Luc
6	523	33	38	BENATMANE Hamed
7	426	33	39	LENGLAIS Frank
8	542	33	40	HARDENNE André
9	443	34	40	HUYGHE Vincent
10	454	35	0	LEDUC Sébastien

Les deux premiers hommes et les deux premières femmes :



VANDERSTRAETEN Patrick et BONFITTO Marc



RICARD Karen et ROUSSEAU Laurence

Mérites sportifs 2010 de Morlanwelz Appel à candidatures

Le Collège communal a décidé de lancer l'appel aux Mérites sportifs. Nous attendons dès à présent vos dossiers.

1° Les différents prix communaux :

- Mérite sportif communal individuel.
- Mérite sportif communal par équipe.
- Prix communal de l'Espoir.
- Prix de l'Echevin des Sports.
- Prix du jury.
- Prix de la presse.
- Prix du Collège communal.
- Prix de l'Exemple (sportifs moins valides).
- Prix de l'Organisation locale.

2° Peuvent être présenté(e)s comme candidat(e)s :

- Une personne faisant partie d'un club ayant son siège social dans l'entité de Morlanwelz, une équipe ou un club dont le siège social se situe dans l'entité de Morlanwelz ayant accompli, dans le courant de l'année 2010, une performance favorisant la renommée du sport à Morlanwelz.
- Une personne faisant partie d'un club ayant son siège dans l'entité de Morlanwelz, se signalant par une carrière digne d'éloges ou par un dévouement sans limite pour son club.
- Une personne domiciliée dans l'entité de Morlanwelz et ayant accompli soit une performance, soit une carrière digne d'éloges, soit ayant montré un dévouement sans limite pour son club.

3° La candidature doit comprendre :

- Les nom, prénom, adresse et date de naissance du candidat ou le nom de l'équipe avec les coordonnées du responsable.
- Le compte-rendu le plus complet possible des performances 2010 ou de la carrière, sportive ou dirigeante, digne d'éloges.
- Obligatoirement, le mérite ou le prix pour lequel la candidature est déposée (si plusieurs candidats sont présentés : préciser pour chaque candidature).

4° Lieu et dépôt des candidatures :

A l'Administration communale, Echevinat des sports
Rue Raoul Warocqué, 2 - 7140 Morlanwelz.
Date limite de réception des candidatures : le 31 décembre 2010.

Le Collège communal

Détails des prix : www.morlanwelz.be.
Informations : Fabrice Francq au 064/43.17.32.



Sur la ligne de départ des Crêtes de l'Olive 2010

Cérémonie des Noces d'Or 2010

Cette année, 57 couples ont fêté leurs Noces à Morlanwelz : 44 couples pour les Noces d'Or (50 ans), 7 couples pour les Noces de Diamant (60 ans) et 6 couples pour les Noces de Brillant (65 ans).

L'ensemble des jubilaires a été mis à l'honneur par les autorités communales, soit lors de la cérémonie du 20 juin 2010 qui s'est déroulée à l'hôtel communal, soit directement à leur domicile.

Vous pouvez voir toutes les photos de la cérémonie sur le site www.morlanwelz.be

L'Echevin du 3^e Âge, Christian Moureau et l'Echevin de l'Etat civil / Population, Nébih Alev

Infos : Fabrice Francq : 064/43.17.32

Jubilaires qui n'ont malheureusement pas pu assister à la cérémonie :

65 années de mariage (Noces de Brillant) :

M. BAILLY JEAN & MME BRISMEZ IRÈNE (16/06/45)
M. DELBECQ OSCAR & MME BEIGNE ELIANE (01/09/45)
M. MEURANT IVAN & MME BROGNEZ CLAIRE (8/09/45)
M. VERHESSCHEN JOSEPH & MME CAUDRON JEANNE (12/11/45)

60 années de mariage (Noces de Diamant) :

M. BERTUZZI PAOLO & MME BRAGHI LUISA (19/08/50)
M. CARLIER MARIUS & MME FUMIÈRE ANDRÉA (28/09/50)
M. FANNOY IGNACE & MME HEIRWEGH MARIE (16/09/50)
M. THIRY GÉRARD & MME MEUNIER MARIE-THÉRÈSE (01/06/50)

50 années de mariage (Noces d'Or) :

M. BLASI VINCENZO & MME CASELLA ANGELA (21/12/60)
M. BOUFFIOLX JACQUES & MME TOMME ARLETTE (01/08/60)
M. DARIO LOUIS & MME PEGOLO SILVANA (16/07/60)
M. DEGRAVE FERDINAND & MME LESPAGNE MARIE-THÉRÈSE (06/08/60)
M. DURAY ANDRÉ & MME VARLET JOCELINE (02/04/60)
M. FERRARELLO CATALDO & MME NOCERA ROSA (24/09/60)
M. GLIBERT VICTOR & MME DESSIMÉON SIMONNE (25/06/60)
M. GODART WILLY & MME DURIEUX ALICE (16/07/60)
M. HAMMACHE HACHEMI & MME BENKHELIFA TAKLIT (29/06/60)
M. INCANTELA GIOACCHINO & MME D'ALU CALOGERA (28/12/60)
M. MERLIN GÉRARD & MME VAN HERWEWE ANNAÏS (03/12/60)
M. MOFFA ANGELO & MME ZINATO LUCIANA (20/08/60)
M. PEREZ GEORGES & MME DAUGE FRANCINE (06/02/60)
M. RUSSO STEFANO & MME CALABRESE CALOGERA (19/11/60)
M. TIMMERMANS ROBERT & MME LECHEVIN COLETTE (05/11/60)



Jubilaires qui ont assisté à la cérémonie :

65 années de mariage (Noces de Brillant) :

M. DEBAISE LÉON & MME MEYS JOSETTE (05/04/45)

60 années de mariage (Noces de Diamant) :

M. CORTESI GIOVANNI & MME QUINTIN EMILIA (27/05/50)
M. DUMONT ALBERT & MME BLAIVIE JOSIANE (02/09/50)
M. ROBERT LUCIEN & MME STYBLO BEDRISKA (02/09/50)

50 années de mariage (Noces d'Or) :

M. BARONE ROSARIO & MME DELLA VECCHIA TERESA (23/07/60)
M. BASSO CELESTINO & MME FIERRO INCORONATA (15/05/60)
M. BOGNANNO ANTONINO & MME BARBERI MICHELA (09/01/60)
M. BOURLARD WILLY & MME DEMEUSE ROBERTE (09/06/60)
M. BRUYNZEELS RAYMOND & MME DEL BIANCO CATERINA (22/10/60)
M. BURCK PIERRE & MME HECQ JOSIANE (16/01/60)
M. CAPIERRI ROCCO & MME SCAPIN LUCIANA (16/07/60)
M. DE WILDE LÉON & MME BONIFACIO GIOVANNA (17/12/60)
M. DEREUX EMILE & MME TRICOT MARIETTE (31/07/60)
M. DUFRANNE FÉLIX & MME DELMOTTE JOSETTE (05/10/60)
M. FIORITO GIACOMO & MME MERCEDES MARIA (30/01/60)
M. FRANÇOIS CHRISTIAN & MME TRIGALEZ FERNANDE (28/05/60)
M. GULTERI FRANCESCO & MME RUSSO ANGELA (16/07/1960)
M. HALOT RENÉ & MME NOWORYTA STEFANIA (10/09/1960)
M. HAYT PIERRE & MME BACUS ANNE-MARIE (30/07/1960)
M. PARMENTIER GUY & MME VAN WERVEKE ELISABETH (8/10/1960)
M. STÉFANINI PASQUALE & MME BARTOLINI MARIA (16/11/1960)
M. VERLY CLAUDE & MME VAN DE PERRE RENELDE (16/07/1960)
M. VITULLI VITO & MME OLIVA CARMELA (11/06/1960)
M. VIZZINI ANGELO & MME ANTONELLIS ANNA (23/04/1960)



Opération Place aux Enfants réussie !

Chaque année, le 3^e samedi d'octobre, a lieu cette journée dédiée aux enfants de 10 et 11 ans. Elle a pour but de leur faire découvrir le monde des adultes. Ceux-ci les accueillent pour leur expliquer leur métier ou leur passion, comme la pratique d'un sport ou d'une activité. Cette année plus d'une centaine d'enfants ont participé. Ci-dessous quelques photos souvenir de cette magnifique journée...

Rendez-vous l'an prochain !

Christian Moureau, Echevin de la jeunesse

Infos : francq.fabrice@morlanwelz.be - 064/43.17.32



Séjour d'une semaine pour les enfants aux vacances de Pâques 2011

Le service de la Jeunesse organisera un séjour pour les enfants du dimanche 10 au samedi 16 avril 2011 à Arbrefontaine (entre Vielsam et Lierneux). Ils seront logés dans un gîte spécialement prévu à cet effet. Le stage sera ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans inclus et habitant l'entité de Morlanwelz.

Sous la direction de M. Alain Polart, les participants seront encadrés par des enseignants, animateurs brevetés, éducateurs... et également par les stagiaires du Service provincial de la Jeunesse (S.P.J.).

La participation est fixée à 100 euros par enfant. Ce montant comprend tous les frais (assurance, transport, nourriture, activités,...). Une attestation sera délivrée après le séjour pour un remboursement partiel auprès de votre mutuelle ainsi que les contributions.

Les nouveaux Conseils des Jeunes

Le Conseil communal des Jeunes et le Conseil des Jeunes de l'Action sociale ont été installés ce mardi 9 novembre.

Des élections annuelles ont lieu au sein de toutes les écoles primaires de l'entité, afin de renouveler les conseils des enfants. Il s'agit de former des jeunes à une citoyenneté responsable. Un représentant est élu par classe de 6^e primaire et est appelé à siéger durant une année.

Une première étape consiste d'ailleurs à les informer sur les rouages essentiels du fonctionnement démocratique d'une commune. La seconde étape consiste en une élection «grandeur nature» : les enfants de 6^e primaire de l'entité élisent parmi eux un représentant par classe.

Les enfants se réunissent environ une fois par mois durant l'année scolaire. A chaque réunion, les enfants qui ont proposé un thème en discutent, s'informent et émettent certaines propositions. La durée de leur mandat est d'un an.

Nos jeunes conseillers ont tous prêté serment entre les mains de M. Jacques Fauconnier, Bourgmestre, et se sont engagés à respecter les devoirs de leur fonction.

Christian Moureau,
Echevin de la Jeunesse



Note : Les enfants non domiciliés sur la Commune de Morlanwelz pourront participer au séjour pour autant que des places soient disponibles et moyennant une participation de 125 euros par enfant. La priorité sera accordée aux enfants de l'entité.

Renseignements et/ou inscriptions:
Administration communale
Service de la Jeunesse, Fabrice Francq
Tél. : 064/43.17.32. Fax : 064/43.17.21.
E-mail : faf@morlanwelz.be



Félicitations aux élus :

Conseil communal des Jeunes :
AHMED Marie-Odonelle, Ecole libre Sainte-Thérèse.
BOGNANNO Ivano, Ecole provinciale d'Application.
DENEUFBOURG Guillaume, Ecole provinciale d'Application.
DUTIENNE Cassandra, Ecole communale de Mont-Ste-Aldegonde.
FAGNANT Florent, Ecole communale des Trieux.
LABRUYERE Robin, Ecole libre de l'Enfant Jésus.
LACAGNINA Selena, Ecole communale Roosevelt.
LANZA Iлона, Ecole communale de l'Allée des Hêtres.
MULQUIN Marine, Ecole provinciale d'Application.

Conseil des Jeunes de l'Action sociale :

AYDIN Idris, Ecole communale des Trieux.
CIRCO Carmelo, Ecole communale de la Place Roosevelt.
DELATTRE Hugo, Ecole libre Sainte-Thérèse.
DEMEULDRE Steacy, Ecole communale de l'Allée des Hêtres.
MANGIONE Diego, Ecole provinciale d'Application.
MOUSTY Fanny, Ecole provinciale d'Application.
PRZYBYLSKI Jean-Carel, Ecole libre de l'Enfant Jésus.
RODRIGUEZ-ALONSO Sacha, Ecole communale de Mont-Sainte-Aldegonde.
VADENHOVEN Savannah, Ecole Provinciale d'Application.



Les ateliers de Métaphores asbl

Maison Citoyenne, centre d'expression et créativité, librairie de seconde main
51 Grand-Rue, 710 Morlanwelz - 064/22.50.34
0498/21.66.39 - 0497/69.08.78

Lundi de 15h15 à 16h30

Ecole de devoirs

Mardi de 15h15 à 16h30

Ecole de devoirs

Mardi de 17h à 18h

Théâtre pour enfants de 8 à 13 ans

Mercredi de 14h à 16h

Atelier créatif pour enfants de 5 à 10 ans

Jeudi de 13h30 à 15h30

Atelier couture création*

Jeudi de 16h30 à 18h

Sculpture pour enfants de 8 à 13 ans

Jeudi de 17h à 19h

Théâtre impro

Vendredi de 15h15 à 16h30

Ecole de devoirs

Vendredi de 17h à 18h

Djembé/percussions

Samedi de 14h à 17h

Sculpture/Dessin/Peinture pour jeunes et adultes

Samedi de 16h30 à 18h

Flamenco

Alphabétisation pour adulte sur rendez-vous.

*Suite au succès de l'atelier précédent, nouveau module à venir dès janvier. Les inscriptions débuteront le 21 novembre. Atelier animé au Centre Fédasil par Daniele Bossi, éco-styliste... défilé prévu en fin de module.



Les jeunes Conseillers au travail dans le bureau du Bourgmestre pour leur 1^{re} réunion le 17 novembre 2010

Saint-Nicolas, Petit Papa Noël, qu'allez-vous m'apporter comme jeux pour les fêtes ?

Avant votre commande au Grand Saint ou au Petit Papa Noël, une petite visite à la ludothèque de Morlanwelz s'impose. Durant les mois de novembre et décembre, la ludothèque proposera aux parents de venir découvrir des jeux de qualité.

Les fêtes sont les périodes durant lesquelles les parents, les amis, les marraines et parrains offrent un jeu de société aux enfants. Mais le marché est truffé de jeux onéreux et peu intéressants, voilà pourquoi la ludothèque est le lieu idéal pour répondre aux diverses questions que les parents pourraient se poser : *Ce jeu est-il de qualité ? Répond-il aux envies de mon enfant ? Correspond-il à son âge ?* Etc.

Avant vos achats, venez nous rencontrer et tester nos jeux de qualité

Nous vous proposerons des jeux ludiques mais également instructifs : jeux sur le calcul, la lecture, la connaissance générale etc.

Durant les vacances d'hiver, les enfants et adultes peuvent venir jouer sur place.

Deux fois par mois, la ludothèque propose aux adultes des «jeudijeux» de 14 à 16h. Dates à retenir : **les 2 et 16 décembre**. Venez passer un moment divertissant en notre compagnie.

La ludothèque propose aussi des dépôts de jeux

La ludothèque propose aux enseignants, logopèdes, associations diverses, établissements scolaires... de disposer de cinq jeux en dépôt pour une période de deux mois. Sur simple demande, une ludothécaire peut faire une animation jeux pour les écoles, les homes.

Régulièrement, les classes des écoles de l'entité de Morlanwelz nous rendent visite et passent un agréable moment ludique et instructif.

Les mercredis après-midi, les ludothécaires animent les séances de jeux sur place pour enfants et adultes. Venez nombreux nous rejoindre.

La ludothèque

«Les amis du livre et du jeu éducatif»

Allée des Hêtres, 2 - 7140 Morlanwelz

Tél. : 064/43.16.99.

Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 13h à 16h30.

Mercredi de 13h30 à 17h30.



Invitation à tout public

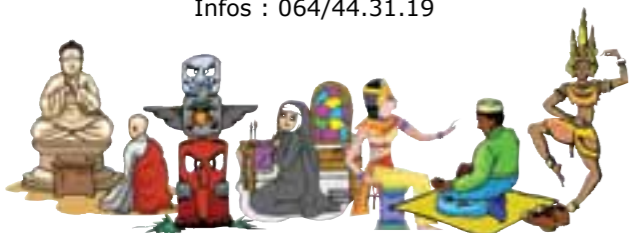
11^e Café théologique à Morlanwelz
«Comment s'entraider au niveau spirituel sans partager les mêmes croyances ?»

Cette rencontre vise à mieux comprendre les différentes convictions et croyances en permettant de mieux cerner les siennes et éventuellement de les approfondir.

Cette réunion, dans une ambiance conviviale, fait directement appel aux opinions personnelles des participants et devra sa réussite à leur contribution.

Le dialogue très largement ouvert, respectueux de l'opinion de l'autre, apportera un enrichissement mutuel en dépassant les idées reçues qui opposent les humains, croyants ou non-croyants.

Mardi 25 janvier 2011 de 19h30 à 21h30
 A la «Taverne du Brasseur»
 Quai de la Haine, 1 - 7140 Morlanwelz
 Infos : 064/44.31.19



SOUPER DANSANT
Le 4 décembre 10
 Présence souhaitée à 18h30

dans la Salle des Fêtes
 de l'Institut Technique
 de Morlanwelz

Organisé par
Jumelage Morlanwelz - Villarosa
 en collaboration avec
l'Administration communale

Prix d'entrée
 Adultes : 33 €
 Enfants de 6 à 12 ans : 16 €
 Enfants de 0 à 6 ans : gratuit
 boissons comprises (sauf bières)

Réservations :
 J. Incannella : 0498/129.413
 M. Fidolino : 0498/309.555
 L. Cottone : 0476/952.317

La CROIX-ROUGE  **a besoin de vous**
 de Belgique

Nous recherchons des hommes et des femmes qui pourraient nous consacrer quelques heures par semaine.

Nous prenons les vêtements propres et repassés.
 Vous pouvez faire un don sur le compte 000-0348010-71 (déduction fiscale dès 30 euros) ou acheter nos pochettes de pansement à 5 euros.

Maison Croix-Rouge de Mariemont
 2, chaussée de Mariemont - 7140 Morlanwelz
 Tél.: 0498/70.39.01

Vente de vêtements : lundi de 13h à 16h,
 mercredi de 14h à 17h, vendredi 9h à 12h.

L'église Protestante évangélique de Carnières vous donne rendez-vous

Elle organise des «mercredis sympas», activités et jeux, dès 14h30 les mercredis 8 et 22 décembre pour les enfants de 7 à 12 ans.

Pour les fêtes de fin d'année, l'Eglise protestante évangélique de Carnières vous invite à son marché de Noël le week-end des 18 et 19 décembre, dès 10h à l'église, et à sa fête de Noël le samedi 25 décembre dès 17h au Centre culturel «Le Sablon».

Eglise Protestante évangélique de Carnières :

Rue Ernest Solvay, 113
 7141 Carnières.

Infos : R. Wautier, Pasteur.
 Tél.: 064.21.38.94.
 Courriel : ruben@egs.be.

Horaire :
 Mardi : réunion de prière à 19h30.
 Mercredi : études bibliques (dans les maisons) à 19h30.
 Vendredi : jeunesse à 19h30.
 Dimanche : culte à 10h.

Fonds des accidents du travail : avis aux victimes d'accidents du travail

Vous avez eu un accident du travail. Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation. Vous avez des questions ou besoin d'une aide. Nos assistants sociaux sont à votre disposition.

Où et quand ?

Vous pouvez contacter nos assistants sociaux tous les jours au 02/506.84.92. Vous pouvez aussi les rencontrer :
 - A l'hôtel communal de Charleroi (salle 003, aile Charles II), Place du Manège, le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél.: 071/86.10.34.
 - Au local du Fonds des accidents du travail, Rue du Trône, 100 à Bruxelles, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h. En juillet et en août, une permanence mensuelle est assurée.

Ce que nous faisons

Nous vous expliquons comment votre accident du travail se règle. Nous vous aidons à obtenir les indemnités auxquelles vous avez droit. Nous vous expliquons la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (loi du 10 avril 1971). Vous pouvez faire appel à nous, même si l'assureur de votre employeur refuse de reconnaître votre accident du travail. Vous pouvez également nous contacter si votre employeur n'était pas assuré au moment de l'accident.

Les Jeux de Baboal

Des Amis et des Jeux
 Club de jeux de société



Soirées jeux à partir de 19h30
 un vendredi sur deux - Initiation assurée

Tél. Babou : 0476/545 120 - Tél. AL : 0474/553 231
 Ecole communale - Rue Saint-Eloi à 7141 Carnières
 (Entrée par le terrain de football)
<http://jeuxdebaboal.discutforum.com>
jeuxdebaboal@gmail.com

Le Grenier a exposé

Dans les locaux du «Sablon» a eu lieu, comme chaque année, l'exposition du Club photo «Le Grenier». Le vernissage a été honoré par la présence du bourgmestre, des échevins, du président du C.P.A.S. ainsi que de conseillers communaux et du C.P.A.S. et d'une importante délégation du Quesnoy (France), ville jumelée avec Morlanwelz, ainsi que plusieurs membres du club «Fotototal» de Hasselt. Pendant les 2 jours, les nombreux visiteurs ont pu admirer les splendides réalisations des membres du club.



Le CHAM et les fêtes

Le mois de décembre est arrivé et avec lui un grand nombre de fêtes : Saint-Eloi, Sainte-Barbe, Saint-Nicolas, Noël... Un cadeau original ? Et pourquoi pas un livre ?

- Notre entité au fil du temps / A. Cambier, J. Henne (25 euros).
- La gare de Morlanwelz / A. Biaumet (10 euros).
- L'Hôtel communal de Morlanwelz a 100 ans / V. Gillon, L. Recchia, M. Vassart (8 euros).
- Les Bourgmestres de Morlanwelz / F. Paulus, M. Vassart (25 euros).
- Promenades vertes dans l'entité de Morlanwelz / A-M. Marré-Muls, Y. Quairiaux, J-P. Cokelberghs, M. Vassart (15 euros).
- Le Prieuré de Montaigu / V. Wastelain (12 euros).
- Michel Depasse : la balle pelote sa passion / F. Paulus (13 euros).

Frais de port hors entité : 3 euros.
Contact : Marianne Bragard au 0476/89.94.13.

Pensez également à vous réabonner à notre revue trimestrielle : 10 euros à verser sur le compte 068-2374139-91.

L'exposition «Le Bon Grain» : un beau succès...



Le 5 novembre dernier avait lieu l'inauguration de l'exposition sur le «Bon Grain». **Pourquoi le Bon Grain ?** Au départ, nous avons pensé organiser une exposition sur les industries de Morlanwelz. Mais Morlanwelz est très riche et il a fallu faire un tri. Grâce à Monsieur Gamache, nous avons récupéré une partie des documents de l'ancien Bon Grain. Grâce aux dons de quelques membres de notre cercle et surtout à la collaboration de Monsieur Fernand Marchand, nous avons pu mettre sur pied cette exposition qui ravive bien des souvenirs. Depuis l'annonce de l'événement, j'ai reçu quelques coups de fil de personnes qui ont travaillé dans cette entreprise et qui m'ont raconté un peu de leur vie. C'est à cela que sert un cercle d'histoire. Il faut recueillir les témoignages des anciens pour faire découvrir notre patrimoine aux plus jeunes. Pour qu'ils n'oublient pas les conditions de travail de nos aînés, qu'ils comprennent que rien n'est jamais acquis et qu'il faut sans cesse se mobiliser pour garder nos avancées sociales et économiques. Il y a dans cette exposition des règlements de travail, des affiches reprenant les différents combats, les avantages donnés aux travailleurs. Il y a là matière à réflexion, à discussion, et ce, sans polémique aucune. Mais l'histoire n'est pas neutre.

Un cercle d'histoire, c'est également une vitrine, la vitrine de la commune. Un cercle d'histoire est composé essentiellement d'amateurs au sens noble du terme : «qui aime». Et nous sommes tous animés par ce sentiment et nous sommes à l'écoute de l'autre quel qu'il soit, en toute modestie. C'est terminé de vivre en vase clos. Il faut s'ouvrir, s'ouvrir aux nouvelles technologies (blog, internet...) et surtout s'ouvrir aux autres mouvements associatifs et d'éducation permanente. Collaborer, trouver des partenariats, faire des choses ensemble avec comme fil conducteur la mise en valeur du Patrimoine. Nous espérons retrouver un esprit serein. Nous sommes ouverts à toute proposition du moment que cela ait un impact positif pour la population de Morlanwelz.

Marianne Bragard

L'exposition est accessible au Prieuré de Montaigu jusqu'au mois de février, les samedis et dimanches de 10h à 12h et de 14h à 17h. Sur rendez-vous : 0476/89.94.13.



BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Tél. : 064/43.16.70
Allée des Hêtres, 2
7140 Morlanwelz

bibliotheque@morlanwelz.be

FERMÉ LUNDI ET DIMANCHE.
OUVERT MARDI DE 10H À 12H ET DE 13H À 16H30,
MERCREDI : DE 13H30 À 18H30,
JEUDI DE 10H À 12H ET DE 13H À 16H30,
VENDREDI DE 13H30 À 18H30
ET SAMEDI DE 8H30 À 12H30.

Les adolescents et la bibliothèque

Le 24 septembre dernier, nous inaugurons la section «adolescents» de la bibliothèque communale.

Pourquoi une section réservée aux adolescents ? Nous constatons que les ados fréquentent peu la bibliothèque et, quand ils s'y rendent, c'est particulièrement pour l'emprunt de livres (lecture scolaire) et pour la recherche documentaire, donc c'est toujours lié à l'école. Or, la bibliothèque c'est autre chose que distribuer des livres.

- La bibliothèque c'est :**
- Un accueil, une écoute, un lieu de loisir, un lieu de plaisir, un lieu de travail.
 - C'est un lieu de conservation, un lieu de mémoire, un lieu de savoir.
 - On y trouve des livres, des revues, des journaux, des CD, des DVD, des jeux, des BD, internet et bientôt des livres électroniques.
 - C'est aussi un lieu où se rencontrent toutes les générations : du bébé au centenaire, de l'écolier au pensionné.
 - C'est un lieu où la personne en difficulté de lecture côtoie l'ingénieur.
 - On y lit des histoires, on y écrit ses mémoires, on y dessine, on y déguste des produits du terroir.
 - Mais on y vient également pour se chauffer et passer son temps.
 - Et aussi pour réserver ses vacances, chercher un emploi, louer une maison, correspondre avec la famille lointaine...



Soit ! On peut résumer ceci en quelques mots : La bibliothèque, c'est le cœur de la ville : le cœur qui bat et qui impulse et qui reçoit en retour.

C'est le message que nous envoyons d'abord à nos adolescents, ces adultes en construction, nos successeurs, l'avenir...

Marianne Bragard

La bibliothèque hors les murs

Lors de la Semaine de la santé, la bibliothèque s'est rendue sur le marché de Morlanwelz. On pouvait y déguster des smoothies et découvrir nos différentes activités au grand étonnement de la population.

Pourquoi la bibliothèque sur le marché ? Parce que la bibliothèque est un lieu d'échanges, de rencontres quels que soient l'endroit ou la forme.



5 questions à un auteur en résidence à Mariemont

Initiée voici un an, cette rubrique vous propose d'aller à la rencontre d'un auteur en résidence dans l'une des anciennes conciergeries du Parc de Mariemont gérée par le Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles (CED-WB). Ce sont, cette fois les confidences de Geneviève Billette – la jeune Québécoise qui a remporté le premier Prix Annick Lansman (voir aussi en page 19) – que nous avons recueillies en fin de séjour. Un voyage de l'autre côté de l'océan qui lui a permis de rencontrer son éditeur Emile Lansman à Carnières mais aussi son imprimeur à Morlanwelz puisque c'est Jean-Claude Daune qui a réalisé gracieusement le premier tirage au titre de partenariat.



Geneviève Billette, comment vous présenteriez-vous au lecteur qui ne vous connaît pas ?

Je suis originaire de Québec, où je suis née en 1971. J'ai quitté cette ville pour Montréal au moment où l'université m'a offert deux bourses afin d'étudier les mathématiques... une aventure scientifique qui n'a duré qu'une session ! Je suis bachelière en études françaises de l'Université de Montréal et diplômée en écriture dramatique de l'École nationale de théâtre du Canada. Et j'habite toujours Montréal aujourd'hui, même si je voyage beaucoup grâce à mon métier d'auteur.

J'écris uniquement pour le théâtre pour l'instant (car le genre radio-fiction n'existe pratiquement plus au Québec) et principalement pour le public adulte. Je n'ai jusqu'à présent écrit que deux pièces «jeunes publics» : *Le pays des genoux* et *Les ours dorment enfin* qui a remporté le premier Prix Annick Lansman. Je fais également de la traduction, j'enseigne et je coache beaucoup (tutorat dramaturgique) sans être rattachée à un établissement en particulier. L'an dernier par exemple, j'ai suivi pas moins de 20 projets d'écriture et participé à 4 jurys.

Comment avez-vous entendu parler de cette résidence à Morlanwelz-Mariemont ? Pourquoi avez-vous eu envie de passer un mois chez nous, en Hainaut ?

Dans la francophonie en général, point de vue théâtre, et les possibilités de résidences ou encore de rencontres entre artistes, et les textes, circulent d'ordinaire bien. Même très très bien. Et sans flatterie aucune, je dirais qu'Emile Lansman est le principal fer de lance de ce fluide réseau de communications.

Je connaissais déjà, donc, la possibilité d'une résidence d'écriture à Mariemont. L'obtention du premier Prix Annick Lansman m'a offert cette résidence sur un plateau d'argent. Et j'ai choisi septembre. J'ai choisi l'automne. Pour moi, l'automne, c'est le début de l'année. Je crois que je serai jusqu'à la mort ce qu'on appelle affectueusement chez nous «une éternelle étudiante».



Qu'avez-vous tiré de cette résidence ? Avez-vous rempli les objectifs que vous vous étiez fixés ? Pouvez-vous nous dire ce que cette résidence a de différent de celles que vous avez déjà vécues ?

Côté objectifs d'écriture, je ne suis pas satisfaite. Mais quand l'est-on ? Jamais. Mais oui, j'ai écrit, et plusieurs scènes que je relis maintenant – alors que je suis de retour à Montréal – m'étonnent. Je ne sais ce qu'au final l'ensemble donnera, mais c'est une véritable grâce de se relire et de ne se reconnaître qu'à moitié... Ou plutôt de se reconnaître tout à fait mais d'être surprise des nouveaux chemins qu'a empruntés notre écriture. Et ça, ça veut dire que le lieu d'écriture nous a pénétrés.

Pendant ce mois passé à Morlanwelz-Mariemont, avez-vous eu l'occasion de découvrir la commune, la région du Centre ? Qu'est-ce que vous a marqué ?

J'ai eu évidemment plusieurs contacts dans la commune, j'ai également, en touriste, sillonné la région, mais ce que j'aurais envie, là tout de suite, de mettre en lumière, c'est le travail de l'équipe de la bibliothèque de Morlanwelz. Ils ont zéro sous, et ils font des miracles. Leurs collections sont admirables, tant celle pour adultes, que celle pour enfants, que leur nouvel espace ados. Et ils sont titulaires de la plus grande collection en bibliothèque d'œuvres de bandes dessinées en Wallonie. La bande dessinée, à mon sens, n'est pas un genre mineur. La bande dessinée m'a toujours procuré de grandes joies de lecture. C'est ça, en fait, je crois, que l'équipe de la bibliothèque de Morlanwelz a si délicatement compris : en finir avec l'intimidation, et opter pour le désir. Et à chacun son désir.

Un être humain en train de lire, c'est d'une beauté... Si j'étais peintre, je crois que je ne ferais que ça. Peindre des êtres humains lisant.

Avez-vous une ou plusieurs anecdotes à raconter ?

Il s'agit d'une anecdote en rapport avec la pièce de théâtre qui m'a amenée jusqu'à Morlanwelz. Mes parents m'ont élevée avec ma sœur aînée dans un principe de totale égalité. Heure de coucher : pareille pour les deux filles. Quand vient l'âge des sorties : même heure de permission. À l'anniversaire de l'une, l'autre recevait un cadeau. Si une tante enthousiaste versait de l'argent sur le compte bancaire de l'une, les parents mettaient celui de l'autre à niveau. Jamais mes parents n'ont déposé un bol de cerises entre ma sœur et moi : ils les comptaient au préalable et chacune avait sa portion égale.

On a tous l'une ou l'autre phrase qu'on a entendue plus qu'une autre dans son enfance et, chez moi, c'était : «Il faut que ce soit égal». À titre de cadette, ça m'arrangeait très bien, surtout pour les heures de coucher et de retour de sorties ! La phrase est bien évidemment passée dans le folklore familial...

Quand ma sœur a eu son premier enfant (un garçon, Emmanuel), j'en étais alors seulement à quelques pages du *Pays des genoux*. Je me suis secouée et j'ai retravaillé la pièce, me disant que si elle évitait le fiasco, je la dédierais à Emmanuel. Non seulement elle a évité le fiasco, mais la pièce a été primée à plusieurs reprises !

Quand ma sœur a eu son deuxième enfant (un autre garçon, Sacha), je me suis dit qu'il faudrait bien que je lui écrive une pièce à lui aussi. J'ai de nouveau démarré de mon côté, à ma façon, un autre bébé : *Les ours dorment enfin*. Et voilà que cette pièce remporte le premier Prix Annick Lansman ! On peut donc dire que je poursuis à ma manière la tradition familiale du «Il faut que ce soit égal».

Propos recueillis par Céline Lansman

Une soirée particulièrement conviviale

L'administration communale de Morlanwelz souhaitait manifester sa reconnaissance à Emile Lansman à travers une cérémonie d'hommage marquant les 20 ans de sa maison d'édition. L'idée de profiter de cette manifestation pour remettre officiellement le premier Prix Annick Lansman à la lauréate québécoise, Geneviève Billette, s'est imposée tout naturellement.

Ce soir-là, dans la salle l'hôtel de ville, on a donc retrouvé pas mal de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont fait un bout de chemin avec cet homme aux multiples fonctions locales, communautaires et internationales. Bien entendu, l'administration communale a pu compter sur la chaleureuse contribution de toute son équipe pour préparer et animer la soirée, ainsi que sur la présence de personnalités qui l'appréciaient.

Ont apporté, souvent de manière distanciée et amusante, leur témoignage et leur regard sur son parcours : Jacques Fauconnier (Bourgmestre de Morlanwelz, collègue et ami de longue date), Giorgio Facco (Echevin de la Culture), Christian Jade (journaliste, auteur du film Emile Lansman au cœur de la francophonie) et Jean Frédéric (responsable culturel de la Délégation générale du Québec à Bruxelles). A l'issue de la soirée, une plaquette souvenir lui a été offerte. Elle figurera en bonne place à côté des décorations et prix qui lui ont été remis tant en Belgique qu'à l'étranger. A noter les interventions de la jeune violoncelliste Léa Besançon qui symbolisaient, selon les vœux du Syndicat d'initiative de Morlanwelz, la présence lumineuse d'Annick Lansman, cofondatrice de la maison d'édition, que personne n'a oubliée.

En deuxième partie, Jacques Bury, au nom de l'équipe organisatrice du prix, a rappelé les fondements de cette initiative. Céline Lansman a présenté l'heureuse lauréate québécoise de manière tout à fait personnelle et bien documentée. Puis est venu le moment émouvant de la remise du trophée par Arnaud Lansman, avant les remerciements très touchants de Geneviève Billette. Enfin, deux comédiens, Giuseppe Lonobile et Hugo Messina, ont lu avec talent une bonne partie de la pièce lauréate avant de renvoyer l'auditoire... au livre pour en connaître la fin. Vinrent ensuite les photos «officielles» pour diffusion un peu partout en francophonie.

Inutile de dire que la soirée s'est prolongée fort tard autour du verre de l'amitié (une bière régionale bien sûr).

Merci à tous, intervenants et public.



Photos : A. Piemme / AML ©

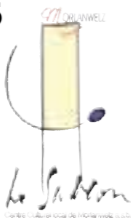


Centre culturel

«Le Sablon»
Place de Carnières, 36
7141 Carnières

Tél. : 064/43.17.18
Fax : 064/43.17.19

sablon@morlanwelz.be
<http://sablon7141.skyrock.com>
«centre culturel le sablon»
sur Facebook



Ciné club

Adèle Blanc-Sec

Vendredi 3 décembre à 20h. Genre : aventure - Durée : 1h47 - De : Luc Besson. Avec : Louise Bourgoin, Gilles Lellouche, Mathieu Amalric... Tarif : 3 euros.

En cette année 1912, Adèle Blanc-Sec, jeune journaliste intrépide, est prête à tout pour arriver à ses fins, y compris débarquer en Egypte et se retrouver aux prises avec des momies en tout genre. Au même moment à Paris, c'est la panique !

Un œuf de ptérodactyle, vieux de 136 millions d'années, a mystérieusement éclos sur une étagère du Jardin des Plantes, et l'oiseau sème la terreur dans le ciel de la capitale. Pas de quoi déstabiliser Adèle Blanc-Sec, dont les aventures révèlent bien d'autres surprises extraordinaires...



Expo Madame D'Addazio

Madame D'Addazio vous présente ses œuvres durant le week-end des 11 et 12 décembre, de 10h à 12h et de 13h à 16h. Vernissage le vendredi 10 décembre à 19h.

Excursion

Marchés de Noël de Maastricht et Liège

Dimanche 19 décembre.
Prix : 20 euros.

Programme de la journée :
8h30 : départ de la Place de Carnières. En milieu de route, nous ferons une petite halte «hygiénique» qui nous permettra de nous dégourdir les jambes et de partager une «p'tite jatte de café».
Dès notre arrivée à Maastricht vers 11h, nous nous dirigerons vers le «Winterland Maastricht» pour la découverte de son marché de Noël et pour «soulager» notre portefeuille de quelques sous et par la même occasion, de prévoir quelques cadeaux pour les proches ! Mais ne dépensez pas tout, Liège nous attend ! Marché à ciel ouvert, mais de nombreux endroits de restauration et autres lieux chauffés accueilleront les frileux.
Le repas de midi est libre.

A 15h, nous remonterons dans le car, direction Liège. De 15h30 à 18h, visite libre des différents stands de Noël et des boutiques de Liège.
A 18h, nous reprendrons le car pour le retour vers Carnières. Arrivée prévue vers 19h30 - 20h.



© Cédric Ridouard

Spectacle

Je me souviens

Jeudi 20 janvier à 20h.
Tarif : 5 euros.

Production :
Ici Même Prod (Fr).

De et par : Jérôme Rouger. Durée : 60 min.
Dès 12 ans. www.icimeme.fr. Tournée ASSPRO-PRO. Avec le soutien des Tournées Art et Vie et du Service Provincial des Arts de la Scène de la Province de Hainaut.

S'inspirant du procédé employé par Perec dans son roman «Je me souviens», Jérôme Rouger évoque des souvenirs puisés dans sa propre enfance. Reposant sur ce collage intime qui résonne de façon universelle, ce «Je me souviens» est un spectacle qui relie les générations avec malice, émotion et tendresse. C'est surtout un moment de bonheur partagé, frais et revigorant, où le décalage et l'humour font bon ménage. Il a écrit des «Je me souviens», issus de son enfance et de son adolescence. Ces «petits morceaux de son quotidien» se situent approximativement entre 1975 et 1988.

Il a grandi à Terves, à côté de Bresuire, dans les Deux-Sèvres. Ces «Je me souviens» évoquent très largement ce village et cette région dans ces années-là. Il ne s'agit pas d'un spectacle régionaliste, mais bien d'une balade dans le quotidien d'un enfant qui a grandi à cet endroit-là, à cette époque-là... d'une visite dans notre mémoire individuelle et collective.



Regard du monde

(6 EUROS/SÉANCE OU 25 EUROS / 4 SÉANCES AVEC ABONNEMENT)

Mégapoles, sous les bidons, la ville :

Le Caire - Calcutta - Rio.
Reportage de Hassen Er-Rihani, jeudi 3 février à 19h30.

Centré sur l'humain, le reporter-photographe a parcouru ces villes-lumières du Tiers-Monde autant que partagé la vie de leurs habitants. Pourquoi sont-elles attractives, et le sont-elles pour tous ? Un des défis du 3^e millénaire est la prise en compte du développement urbain et des conséquences que cela entraîne. Confrontées au double défi de la démographie et de l'économie, les «villes-bidons» reflètent l'impuissance des pays du Sud. Du Caire à Rio de Janeiro en passant par Calcutta, le réalisateur décrypte la situation de trois continents : Afrique, Asie, Amérique latine - au travers de trois de leurs mégapoles.

Les déserts du monde

Reportage de Dany Marique, jeudi 28 avril à 19h30.



Théâtre

«El keur pad'zous l'payasson» par la troupe de «La Rampe»

Samedi 19 février à 16h. Prix : 5 euros.

Une collaboration du Sablon et de la Société Royale d'Instruction Populaire.

Deux collaborateurs, Michel Katran et Lyse Couzinet, sont invités par leur compagnie à passer un week-end dans un hôtel au Tyrol.

Ils sont rejoints par le directeur général, Monsieur Lambert, car celui-ci doit faire un rapport au Président sur les conjoints des collaborateurs. Mais en apprenant cela, l'épouse de Michel s'en va et Lyse, venue seule, va chercher un mari de complaisance...



Centre culturel

Expo

«Testiculus»

de Tonton Alexander

Peintures insolentes sur les attributs masculins avec citations humoristiques patoisantes.

Vernissage le vendredi 25 février 2011 à 19h
Exposition accessible les samedi 26 et dimanche 27 février de 14h à 19h.



Couyes dou Pape

Nous vous présentons ces souvenirs du vernissage de l'exposition Remy Van Den Abeele qui s'est déroulée en octobre au Sablon.



DÉCÈS DU 13/10 AU 17/11

ADAM RENÉ, 87 ANS, ÉPOUX DE GEORGETTE BEUBLET
 ARENA CARMELA, 90 ANS, VEUVE DE PIÉTRO RICCA
 AUTHOM JAQUELINE, 66 ANS, ÉPOUSE DE ALDO DI CARA
 BOUCHEZ JULES, 81 ANS, VEUF DE ROSE ROCHET
 CANSIER YVES, 52 ANS, ÉPOUX DE NICOLE WALECKX
 CAPULLI ROSA, 87 ANS, VEUVE DE ALDO DAGLI ORTI
 DANILICH MARGARET, 90 ANS, VEUVE DE ARTHUR GODART
 DE WILDE DIDIER, 51 ANS, ÉPOUX DE CATHERINE DEKEYZER
 DEBAST LOUIS, 90 ANS, ÉPOUX DE SIMONNE DUMONT
 DEMEURE HENRI, 80 ANS, VEUF DE ALBERTE LIMBOURG
 DEMILY LUCIE, 84 ANS, VEUVE DE MARCEL THIBAUT
 DESCHUYTENEER ANNE-MARIE, 73 ANS, VEUVE DE GEORGES GOFFINT
 DHEULIN LOUISE, 67 ANS, VEUVE DE JACQUOLD GONTIER
 FISCHER WILLI, 86 ANS, ÉPOUX DE KRYSZYNA PIASECKI
 GEEROLF NICOLE, 62 ANS, ÉPOUSE DE MAURICE CROUSSE
 GHSBAIN CHRISTIANE, 54 ANS, VEUVE DE DIDIER HUBINON
 GIANCOLA GIUSEPPE, 90 ANS, VEUF DE MARIA LOPARCO
 GILLAIN GUY, 60 ANS, ÉPOUX DE ANNA DAGLI ORTI
 GLINNE ROGER, 66 ANS, ÉPOUX DE JACQUELINE MARTIN
 HAMAIDE ERNESTA, 90 ANS, VEUVE DE OCTAVE HENRIOL
 HENNARD YOLANDE, 86 ANS, VEUVE DE LÉON MARCQ
 HERMANT ERIC, 43 ANS, CÉLIBATAIRE
 LEKTI STANISLAW, 76 ANS, ÉPOUX DE IRÉNA KASPEREK
 MARCHANT THIERRY, 51 ANS, ÉPOUX DE INGRID FERRARI
 PLISNIER FRANÇOISE, 54 ANS, CÉLIBATAIRE
 ROULOUX GISÈLE, 86 ANS, VEUVE DE OMER POPULAIRE
 STIÉVENARD CLAUDE, 73 ANS, DIVORCÉ
 TOURDON NOËL, 86 ANS, VEUF DE ALICE ROBERT
 VAN DORPE MARIA, 95 ANS, VEUVE DE LÉON DE WITTE
 VERHESSCHEN JOSEPH, ÉPOUX DE JEANNE CAUDRON

MARIAGES DU 13/10 AU 18/11

BOUILLON JACQUES ET MATHY SOPHIE
 INCOGNITO FRÉDÉRIC ET FRIERI ELISABETTA
 MICHOT LUDOVIC ET HUREL CHRISTINE

Pharmaciens

BUSQUIN
 Rue Duvivier, 7
 Tél. : 064/43.22.88
CASTELAIN-MULTIPHARMA
 Place du Marché, 2
 Tél. : 064/44.22.70
SCHIAVON - FAMILIA
 Grand-Rue, 33
 Tél. : 064/44.21.87
DALLONS
 Rue Waresaiax, 55
 Tél. : 064/44.80.11
VALENTIN
 Grand-Rue, 10
 Tél. : 064/44.20.62
DEGHISLAGE
 Place de Carnières, 37
 Tél. : 064/44.21.22
HAMAIDE
 Av. Winston Churchill, 25
 Tél. : 064/28.38.98
SCHNITZLER
 Rue Royale, 159
 Tél. : 064/44.26.46
MAGAIN
 Rue de la Station, 72
 Tél. : 064/44.62.16
MARCQ
 Pl. de M-Ste-Aldegondse, 38
 Tél. : 064/33.40.48
LEJONC
 Grand-Rue, 53
 Tél. : 064/45.13.92

Médecins

BIARD
 Rue Montoyer 101
 Tél. : 064/44.99.59
BOUGARD
 Place de Carnières, 6
 Tél. : 064/45.10.93
 GSM : 0495/18.21.60
BRUNO
 Place Albert 1er, 8
 Tél. : 064/45.93.52
BUSQUIN
 Rue du Beauregard, 45
 GSM : 0497/06.15.80
DE BODT
 Rue du Polichène, 10
 Tél. : 064/44.69.80
DE MATTEIS
 Chaussée Brunehault, 23
 Tél. : 064/44.64.49
 Fax : 064/44.95.00
DUMONT
 Rue Raoul Warocqué, 14
 Tél. : 064/44.80.48
DUPONT
 Quai de la Haine, 122
 Tél. : 064/45.88.69
 GSM : 0495/21.06.06
FONDU
 Rue de la Malaise, 28
 Tél. : 064/45.89.10
FIRQUET
 Grand-Rue, 111
 Tél. : 064/44.37.45
GOBBE
 Rue Fontaine de Spa, 1A
 Tél. : 064/22.68.87
GUSTIN
 Rue Delbèque, 35A
 Tél. : 064/44.66.17
 GSM : 0477/90.60.70
HENNE
 Rue de la Portelette, 12
 Tél. : 064/44.24.60
MARRÉ
 Rue Bois d'Hairmont, 28
 Tél./Fax : 064/44.37.38
MARTIN
 Place Decamps, 17
 Tél. : 064/55.49.36
MOROSINI
 privé : rue des Ateliers, 66
 Tél. : 064/44.46.77
 Cabinet: rue Abel, 35A
 Tél. : 064/44.58.45
MATAGNE
 Rue Waresaiax, 50
 Tél. : 064/44.56.72
N'GUYA
 Rue Montoyer 101
 Tél. : 064/44.99.59

INONDATIONS DE NOVEMBRE
Fonds des calamités

Les sinistrés ont trois mois, à partir du mois qui suit celui de la publication au Moniteur belge, pour introduire leur demande d'intervention financière auprès du Gouverneur de province du lieu du sinistre. Ce dernier instruit alors les dossiers et prend les décisions d'indemnisation.

La direction des Calamités contrôle ensuite le bien-fondé de ces décisions. En l'absence de contestation, elle donne instruction au Service Public Fédéral Finances de procéder au paiement de l'indemnité. L'intervention financière est versée via le Fonds des calamités.

Un formulaire ainsi qu'une «check-list» sont disponibles sur le site Internet www.morlanwelz.be. Ce formulaire N'EST PAS destiné aux particuliers ou aux entreprises disposant d'une assurance incendie risques simples car l'assurance incendie couvre les dégâts des eaux. Les voitures qui se trouvaient dans le garage de l'habitation sont couvertes par cette assurance. Ce formulaire EST destiné :
 - aux personnes ayant un revenu d'intégration qui ne disposent pas d'une assurance incendie,
 - aux dégâts agricoles,
 - aux entreprises ayant subi des dégâts ne faisant PAS partie des "risques simples",
 - aux voitures qui étaient garées dans la rue : une indemnisation par le Fonds des calamités peut être demandée.

VÉTÉRINAIRES

04-05/12	LAURENT A.	0498/84.15.09
11-12/12	GEUSE O.	0495/50.97.26
18-19/12	BOULANGER M.	064/22.60.36
24-26/12	LENNE J-F.	064/54.18.31
31/12-02/01	LIBERTON C.	064/45.95.72
08-09/01	THOMAS B.	0496/11.66.92
15-16/01	CORNET G.	064/45.95.72
22-23/01	MAINDIAUX A.	064/67.67.83
29-30/01	BOUGARD B.	064/84.96.66
05-06/01	LAURENT A.	0498/84.15.09
12-13/02	BOULANGER M.	064/22.60.36
19-20/02	LENNE J-F.	064/54.18.31
27-28/02	MAINDIAUX A.	064/67.67.83

Si vous désirez connaître le médecin de garde, vous pouvez composer 24h/24 et 7j/7 ce numéro d'appel unique : 1733 (numéro payant) Pour les personnes qui souhaitent connaître la pharmacie de garde : www.pharmacie.be ou 0900/10.500 (0,45 euros/minute)

THIELEMANS
 Chée Brunehault 452A
 Tél. : 064/44.52.55
THIJS
 Place Max Buset, 9
 064/33.30.29
VERBESSELT
 Rue du Houssu, 5
 Tél. : 064/44.22.88
WASTELAIN
 Rue Ed. Peny, 27
 Tél. : 064/44.92.55
 GSM : 0474/85.38.95
Vétérinaires
30/10 - 1/11
 Thomas Bernard
 0496/11.66.92
6-7/11
 Boulanger Mireille
 064/22.60.36
11-13-14/11
 Cornet Geneviève
 064/45.95.72
20-21/11
 Bougard Bérangère
 064/84.96.66
27-28/11
 Maindiaux Andy
 064/67.67.83
4-5/12
 Laurent Aude
 0498/84.15.09

DATE	LIEU	ORGANISATEUR	MANIFESTATION	TÉLÉPHONE
LE WEEK-END DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H	PRIEURÉ DE MONTAIGU	CHAM	EXPOSITION CONSACRÉE AU BON GRAIN	0476/89.94.13
JEUDI 02/12 DE 14H À 16H	ALLÉE DES HÊTRES, 2	LA LUDOTHÈQUE	JEUIDJEUX	064/43.16.99
03-04-05/12	PLACE ALBERT 1 ^{ER}	CELLULE «MARCHÉ DE NOËL»	16 ^E GRAND MARCHÉ DE NOËL	064/43.17.78
VENDREDI 03/12 À 20H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	LE SABLON	«ADÈLE BLANC-SEC»	064/43.17.18
SAMEDI 04/12 À 18H30	ITM	MORLANWELZ-VILLAROSA	SOUPER DANSANT	0496/12.94.13
DIMANCHE 05/12 DÈS 7H	RUE DU RYAU À LEVAL	LES OURSONS EN BALADE	MARCHE - CIRCUITS 5, 10 ET 20 KM	064/44.36.47
LUNDI 06/12	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	APRÈS-MIDI D'AQUARELLES DE 14H À 16H30	064/44.23.26
MARDI 07/12	PLACE DE CARNIÈRES, 46	PHOTOCUB «LE GRENIER»	RDV DU PHOTOCUB DE 19H30 À 22H	064/44.47.80
MARDI 07/12 À 14H	PATRIA À CARNIÈRES	AMICALE CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS	GOÛTER DE NOËL (COUGNOLES)	064/44.45.67
MERCREDI 08/12 À 19H	MSA : CAFÉ DES SPORTS	CERCLE HORTICOLE «L'ORCHIDÉE»	«FROMAGES DE NOS RÉGIONS» PAR M. GODEAU	0475/26.98.33
MERCREDI 08/12 À 14H30	RUE E. SOLVAY, 113	EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE CARNIÈRES	MERCREDI SYMPA DE 7 À 12 ANS	064/21.38.94
JEUDI 09/12 DE 10H À 12H	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	ATELIER D'ART FLORAL	064/44.23.26
VENDREDI 10/12 À 18H	SALLE DE LA PICHELOTTE À MSA	GROUPEMENT OENOLOGIQUE DU CENTRE	SOIRÉE «RÂPE» DU G.R.O.C.	0484/71.35.81
SAMEDI 11/12 À 16H	HÔTEL COMMUNAL	CHORALE L'ÉMILIENNE	AMNESTY INTERNATIONAL	064/44.35.55
SAMEDI 11/12	LIEU À DÉTERMINER	AMICALE CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS DE CARNIÈRES	VOYAGE MARCHÉ DE NOËL	064/44.45.67
SAMEDI 11/12	ECOLE DES TRIEUX	AMICALE DES SENIORS AMITIÉ ET FRATERNITÉ	TRADITIONNEL LUNCH DE FIN D'ANNÉE	0496/61.48.29
VENDREDI 10/12 À 19H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	VERNISSAGE DE L'EXPO MADAME D'ADDAZIO	064/43.17.18
SAMEDI 11/12	INFOS PAR TÉLÉPHONE	LES VOLONTAIRES BELGES DE 1830	MARCHÉ DE NOËL DE VALKENBURG	064/44.96.04
LES 11 ET 12/12	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	EXPO MADAME D'ADDAZIO	064/43.17.18
MERC. 15/12 DE 10H À 11H	ALLÉE DES HÊTRES	BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE	BÉBÉS LECTEURS	064/43.16.95
JEUDI 16/12 À 19H	SALLE DE LA ROTONDE À MSA	CERCLE HORTICOLE LE LYS ROUGE	«LES TRAVAUX D'HIVER» PAR M. WASTERLAIN	064/33.62.82
JEUDI 16/12 DE 10H À 12H	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	ATELIER D'ART FLORAL	064/44.23.26
JEUDI 16/12 DE 14H À 16H	ALLÉE DES HÊTRES, 2	LA LUDOTHÈQUE	JEUIDJEUX	064/43.16.99
JEUDI 16/12 À 20H	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	«NOS ENFANTS NOUS ACCUSERONT» DE J-P. JAUD	064/44.59.40
SAMEDI 18/12 À 10H	ALLÉE DES HÊTRES	BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE	MANGAS	064/43.16.70
LES 18 ET 19/12 DÈS 10H	RUE E. SOLVAY, 113	EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE CARNIÈRES	MARCHÉ DE NOËL	064/21.38.94
DIMANCHE 19/12 À 16H	EGLISE DES TRIEUX	L'ÉMILIENNE	CONCERT DE NOËL	064/44.35.55
DIMANCHE 19/12	DÉPART PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	MARCHÉS DE NOËL DE MAASTRICHT ET LIÈGE	064/43.17.18
LUNDI 20/12	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	APRÈS-MIDI D'AQUARELLES DE 14H À 16H30	064/44.23.26
LUNDI 20/12 À 19H30	MAISON COMMUNALE DE MSA	GROUPEMENT OENOLOGIQUE DU CENTRE	RÉUNION MENSUELLE DU G.R.O.C.	0484/71.35.81
MARDI 21/12	PLACE DE CARNIÈRES, 46	PHOTOCUB «LE GRENIER»	RDV DU PHOTOCUB DE 19H30 À 22H	064/44.47.80
MERCREDI 22/12 À 14H30	RUE E. SOLVAY, 113	EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE CARNIÈRES	MERCREDI SYMPA DE 7 À 12 ANS	064/21.38.94
SAMEDI 25/12 DÈS 17H	CENTRE CULTUREL LE SABLON	EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE CARNIÈRES	FÊTE DE NOËL	064/21.38.94
DU 27 AU 31/12	CRIE DE MARIEMONT	CRIE DE MARIEMONT	STAGE POUR LES 8-12 ANS. «FRISSONS D'HIVER»	CRIE-MARIEMONT.BE
DU 03 AU 07/01	CRIE DE MARIEMONT	CRIE DE MARIEMONT	STAGE POUR LES 5-7 ANS. «COMME LES ROIS MAGES»	CRIE-MARIEMONT.BE
LUNDI 10/01	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	APRÈS-MIDI D'AQUARELLES DE 14H À 16H30	064/44.23.26
JEUDI 13/01	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	ATELIER D'ART FLORAL DE 10H À 12H	064/44.23.26
JEUDI 13/01 À 20H	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	«FROZEN RIVER» DE COURTNEY HUNT	064/44.59.40
JEUDI 20/01 À 20H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	«JE ME SOUVIENS» DE JÉRÔME ROUGER	064/43.17.18
SAMEDI 22/01 À 19H	SALLE DE LA ROTONDE À MSA	CERCLE HORTICOLE LE LYS ROUGE	2 ^E SOUPER PORCHETTA	0499/13.87.43
LUNDI 24/01	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	APRÈS-MIDI D'AQUARELLES DE 14H À 16H30	064/44.23.26
MARDI 25/01	QUAI DE LA HAINE, 1	SECTEUR PASTORAL DE MORLANWELZ	CAFÉ THÉOLOGIQUE DE 19H30 À 21H30	064/44.31.19
JEUDI 27/01	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	ATELIER D'ART FLORAL DE 10H À 12H	064/44.23.26
JEUDI 03/02 À 19H30	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	REGARD DU MONDE	064/43.17.18
SAMEDI 19/02 À 16H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	THÉÂTRE «EL KEUR PAD'ZOUS L'PAYASSON»	064/43.17.18
JEUDI 24/02 À 20H	PLACE ALBERT 1 ^{ER} , 16A	MAISON DE LA LAÏCITÉ	«4 MOIS, 3 SEMAINES ET 2 JOURS» DE C. MUNGIU	064/44.59.40
VENDREDI 25/02 À 19H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	VERNISSAGE DE L'EXPOSITION «TESTICULUS»	064/43.17.18
SAMEDI 26/02 DÈS 19H	SALLE DU PATRIA À CARNIÈRES	LES GILLES DE LA PLACE VERTE	SOUPER DU 75 ^E ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ	0498/54.27.79
LES 26 ET 27/02 DE 14H À 19H	PLACE DE CARNIÈRES, 36	CENTRE CULTUREL LE SABLON	EXPOSITION «TESTICULUS» DE TONTON ALEXANDER	064/43.17.18

L'affaire est dans le sac !

**Le service finances
vous informe**

Distribution de sacs poubelles aux ménages

En application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets, le Conseil communal de Morlanwelz en séance du 12 novembre 2008 a décidé de remettre aux ménages des sacs poubelles selon les dispositions suivantes :

**Fourniture de 10 sacs de 60 litres au chef d'un ménage isolé.
Fourniture de 20 sacs de 60 litres au chef d'un ménage composé de 2 personnes.
Fourniture de 30 sacs de 60 litres au chef d'un ménage composé de 3 personnes et plus.**

Une distribution est organisée dans l'entité
le 18 décembre 2010 de 9h à 15h
aux endroits suivants et correspondant à votre lieu de domicile :

**A l'école communale, Place Gonzalez Decamps à 7141 Carnières ;
A l'école communale, rue des Ecoles n° 32 à 7141 Carnières (école des Trieux) ;
A l'école communale, rue de Namur n° 9 à 7141 Mont-Sainte-Aldegonde (Rotonde) ;
A l'école communale, Allée des Hêtres à 7140 Morlanwelz.**

Après le 18 décembre 2010 et jusqu'au 10 février 2011, vous pourrez encore retirer vos sacs poubelles en vous présentant à l'administration communale de Morlanwelz, rue Raoul Warocqué, 2 au guichet accueil (service population) du lundi au jeudi de 09h à 11h et de 14h à 15h30.

Attention : **Vous devez impérativement vous munir de votre bon d'échange** (que vous recevrez par la poste) et de votre carte d'identité pour recevoir vos sacs. Une procuration est mise à la disposition des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer - Aucun duplicata du bon d'échange ne sera fourni. **Le lieu de distribution qui vous concerne figurera sur le bon que vous recevrez.**

Vous trouverez le règlement communal au dos de votre extrait de rôle.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service des TAXES en composant le numéro : 064/43.17.41

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,
M. BURION

L'Echevin des Finances,
F. DEVILLERS

Le Bourgmestre,
J. FAUCONNIER

Exemple du bon que vous allez recevoir.
Attention : les lieux sont variables ! (voir ci-dessus).



Collectes
Ordures ménagères :
2, 9, 16, 23, 30/12
P.M.C. et cartons :
8 et 22/12